

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2007

COMPTE RENDU

DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

MODIFICATION DE LA CARTE JUDICIAIRE ET DES SERVICES PUBLICS

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer contre le projet de suppression de nos deux tribunaux d'Instance et de Prud'hommes qui amoindrit la justice de proximité.

Voté à l'unanimité

OPERATION AIRCOS - APPROBATION DE L'A.P.D. ET DU D.C.E. - DEMANDE DE SUBVENTIONS ET D'ASSUJETTISSEMENT A LA T.V.A.

Le coût global des travaux chiffré par l'architecte s'élève à 1 787 804 € HT. Il est proposé d'approuver l'A.P.D. et le D.C.E. Les options supplémentaires éventuellement envisageables s'élèveraient à 213 455 € HT. La participation du Conseil Général et de la C.C.R. est sollicitée. L'assujettissement de l'opération à la T.V.A. est proposé aux services fiscaux.

Voté à la majorité (4 abstentions : Mme BARDOU – M. DUJARDIN – Mme VERCOUTERE - M. CHERY).

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : AVIS SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXTENSION PAR LA SOCIETE AIRSEC

La Société Airsec envisage l'extension de son activité de transformation de matières plastiques pour la fabrication de conditionnements pharmaceutiques. Une enquête publique est en cours, l'avis du Conseil Municipal est sollicité.

Voté à l'unanimité

ECHANGE DE TERRAINS RUE DES MICHALONS ET PLACE DE LA FOSSE AUX LIONS

La société propriétaire du terrain cadastré AY n° 842, de 1 249 m², entre la rivière et le parking de la Fosse aux Lions, a demandé l'échange avec un terrain d'environ 5 775 m² à détacher des parcelles CL n° 40 et 96, rue des Michalons. La valeur étant identique, l'échange peut se faire sans soulte avec l'accord des Domaines.

Voté à l'unanimité

ACQUISITION DES ANCIENS HOSPICES DU CENTRE HOSPITALIER

Le Centre Hospitalier nous a proposé la vente des anciens hospices le long de la rue des Capucins, sur une superficie d'environ 1 200 m², pour la somme de 240 000 €. Ils pourraient être transformés en logements sociaux.

Voté à l'unanimité

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2008 : DEMANDE DE SUBVENTION

Au titre du foncier réservé au logement social, il est demandé une attribution pour les trois opérations suivantes : 1°) réalisation future de logements sociaux dans les anciens hospices du Centre Hospitalier 245 000 € (base éligible) ; 2°) foncier nu de l'espace prévu pour les 78 logements sociaux qui seront réalisés sur le site de Matra 390 000 € (base éligible) ; 3°) emplacement de l'actuelle usine Caillau pour 825 650 € (base éligible). Au titre de la réfection de la façade de l'école maternelle du mail de l'Hôtel Dieu, il est demandé la prise en compte de 77 615,80 € HT.

Voté à l'unanimité

TRAVAUX DE VOIRIE 2006 : COUCHE DE ROULEMENT AVENUE DE SALBRIS - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ - SUBSTITUTION AU CONSEIL GENERAL

Le Conseil Général devait réaliser la couche de roulement avenue de Salbris en 2008. La ville se substitue à lui par un avenant de 109 972,20 € TTC au marché initial et sera intégralement remboursée du montant H.T. soit 91 950 € par le Département.

Voté à l'unanimité

CONVENTIONS AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LES SERVICES JEUNESSE, PETITE ENFANCE ET RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

A compter du 1^{er} janvier 2008, le contrat Temps Libre sera transformé en contrat Enfance Jeunesse. La participation en 2006 s'est élevée à 54 772,76 € et 51 711,76 € en 2007. Elle sera réduite chaque année de 3 %.

A partir du 1^{er} janvier 2008, la C.A.F. propose la modification des conventions concernant l'accueil des enfants et la gestion du R.A.M. Ce changement porte sur le nombre d'acomptes de sa participation financière, leur pourcentage et l'assiette des dépenses prise en compte.

Voté à l'unanimité

POLITIQUE SOCIALE EN FAVEUR DES QUARTIERS

La municipalité a pu obtenir la participation du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour les opérations suivantes : réhabilitation de l'Agorespace à Saint-Marc pour 30 000 €, développement de l'activité musicale chez les jeunes pour 2 500 €, opération de remise en état des deux roues au bénéfice des associations caritatives pour 2 800 €, et création d'un emploi de coordonateur dans le cadre du Plan Départemental de Prévention de la Délinquance pour 8 000 € en 2007 et 25 000 € pour 2008.

Et au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, les actions supplémentaires suivantes ont été mises en place : apprentissage de la langue française et spectacle à la pyramide en faveur des enfants défavorisés. La 1^{ère} opération pourrait bénéficier de 18 000 € et la 2^{ème} de 1 500 € est payée directement par la ville dans le cadre des crédits alloués.

Voté à l'unanimité

TRESORERIE PRINCIPALE : PROLONGATION DU BAIL

La Trésorerie Générale a prévu le transfert de la trésorerie principale à l'Hôtel des Impôts. Dans l'attente elle a sollicité le renouvellement du bail actuel pour une durée de deux ans pour un montant annuel de 34 244,88 € non révisable.

Voté à l'unanimité

PROLONGATION DE LA CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LES CHEQUES VACANCES

En 1997, notre ville a conclu une convention avec l'Agence Nationale pour les chèques vacances et l'a renouvelée en 2002. Il est proposé de la reconduire.

Voté à l'unanimité

ASSOCIATION AU COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME POUR L'ADHESION AU RESEAU TOURISM@LIN

Il est proposé de renouveler l'association avec le Comité Départemental du Tourisme pour l'installation à titre gratuit d'une borne interactive du réseau Tourism@lin à l'Office du Tourisme.

Voté à l'unanimité

OCCUPATION PROVISOIRE D'UN BUREAU A LA PLATEFORME DES RESSOURCES HUMAINES

Le Groupe AKSIS, chargé du reclassement des salariés de Car Weld, a occupé un bureau de la plateforme des ressources humaines. Une participation forfaitaire de 1 500 € pour cette mise à disposition a été négociée.

Voté à l'unanimité

SNACK-BAR DU COMPLEXE ALAIN CALMAT ET DE LA BUVETTE DE LA PISCINE DE PLEIN AIR : AVENANT A LA CONVENTION ET REMISE GRACIEUSE EXCEPTIONNELLE DE REDEVANCES

Un avenant à la convention propose de calculer la redevance sur le chiffre d'affaires réel mensuel et non sur la base d'un forfait minimum.

Par ailleurs, en raison de la météo très défavorable à la piscine d'été et des travaux du lycée, il est proposé d'accorder la remise gracieuse des redevances du 1^{er} semestre 2007 et des mois de septembre et octobre.

Voté à la majorité (3 abstentions : Mme BARDOU – M. DUJARDIN – Mme VERCOUTERE).

S.I.D.E.L.C. : MODIFICATION DES STATUTS

Le S.I.D.E.L.C. envisage que les collectivités adhérentes, à partir des élections locales prochaines, soient représentées par des délégués titulaires et des suppléants.

Voté à l'unanimité

REMISES GRACIEUSES DE PENALITE POUR RETARD DE PAIEMENT DE TAXE D'URBANISME

Le rapport est joint à la présente convocation.

Voté à l'unanimité

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OU ORGANISMES : ATTRIBUTIONS ET VERSEMENT D'ACOMPTES

Le rapport est joint à la présente convocation.

Voté à la majorité (3 abstentions : Mme BARDOU – M. DUJARDIN – Mme VERCOUTERE).

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le rapport est joint à la présente convocation.

Voté à l'unanimité

DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Le rapport est joint à la présente convocation.

Voté à la majorité (4 abstentions : Mme BARDOU – M. DUJARDIN – Mme VERCOUTERE - M. CHERY).

PERSONNEL COMMUNAL

Le rapport est joint à la présente convocation.

➤ **Tableau des effectifs**

Voté à la majorité (3 abstentions : Mme BARDOU – M. DUJARDIN – Mme VERCOUTERE).

➤ **Journée de Solidarité**

Voté à l'unanimité

➤ **Service des Conférences - Prestation à un intervenant**

Voté à l'unanimité

➤ **Participation du Conseil Général aux classes d'intégration scolaire : renouvellement de la convention**

Voté à l'unanimité